SECTION 2 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES

Introduction	Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les exigences du présent appel d'offres, y compris à toute modification apportée par écrit par le PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures du PNUD en matière de contrats et de passation de marchés (POPP). Toute offre soumise sera considérée comme une offre du Soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFQ. Le PNUD se réserve le droit d'annuler le processus de passation de marché à tout moment sans aucune responsabilité de sa part, sur notification aux soumissionnaires ou annulation de l'offre sur le portail en ligne.
Date limite pour la soumission de l'offre	La date limite est indiquée sur le portail en ligne. En cas de doute sur le fuseau horaire dans lequel le devis doit être soumis, consultez le site http://www.timeanddate.com/worldclock/.
Méthode de soumission	Les offres doivent être soumises comme suit : Portail des fournisseurs NextGenERP en suivant ce lien : https://supplier.quantum.partneragencies.org/ en utilisant le profil que vous avez peut-être dans le portail. Suivez les instructions du guide de l'utilisateur pour rechercher l'offre en utilisant l'ID de négociation. Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription partagé via l'avis de marché et en suivant les instructions des guides disponibles sur le site Web du PNUD : https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders. Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction de mot de passe oublié si vous ne vous souvenez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'inscription précédente Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction de mot de passe oublié au cas où vous ne vous souviendriez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de votre inscription précédente. ▪ Format des fichiers : Toutes les pièces jointes doivent être en format PDF, sauf instructions contraires du PNUD. ▪ Les noms de fichiers doivent être en alphabet latin/clavier et indiquer clairement le contenu du document pour faciliter l'examen. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus.
Coût de la préparation du devis	PNUD ne sera pas responsable des coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre par un fournisseur, quel que soit le résultat ou la manière de mener le processus de sélection.
Code de conduite des fournisseurs, Fraude, Corruption,	Tous les fournisseurs potentiels doivent lire le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et reconnaître qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU. Le code de conduite, qui comprend des **principes relatifs au travail, aux droits de l'homme, à l'environnement et à la conduite éthique,** peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct.

	En outre, le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques proscrites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non éthiques ou non professionnelles et l'obstruction des fournisseurs du PNUD, et exige de tous les soumissionnaires/vendeurs qu'ils respectent les normes d'éthique les plus élevées au cours du processus de passation de marchés et de l'exécution du contrat. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti.
Cadeaux et hospitalité	Les soumissionnaires/fournisseurs ne doivent pas offrir de cadeaux ou d'hospitalité de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, y compris des voyages récréatifs pour assister à des événements sportifs ou culturels, des parcs à thème ou des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners, dîners extravagants ou autres. Conformément à cette politique, le PNUD : (a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses dans le cadre de la concurrence pour le contrat en question ; (b) déclare un fournisseur inéligible, soit indéfiniment, soit pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses dans le cadre de la concurrence ou de l'exécution d'un contrat du PNUD.
Conflit d'intérêts	Le PNUD exige tout fournisseur potentiel d'éviter et de prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à PNUD si vous, ou l'un de vos affiliés ou membres du personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans le présent appel d'offres. Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour des travaux futurs. Les soumissionnaires qui se trouvent en situation de conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les soumissionnaires doivent divulguer dans leur offre leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, les copropriétaires, les dirigeants, les directeurs, les actionnaires de contrôle de l'entité soumissionnaire ou le personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqué dans les fonctions de passation de marchés et/ou du gouvernement du pays ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant des biens et/ou des services dans le cadre de la présente demande de propositions. L'éligibilité des Soumissionnaires qui sont entièrement ou partiellement détenus par le Gouvernement sera soumise à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par le PNUD de divers facteurs tels que le fait d'être enregistré, exploité et géré en tant qu'entité commerciale indépendante, l'étendue de la propriété/part du Gouvernement, la réception de subventions, le mandat et l'accès à l'information en relation avec la présente RFQ, entre autres. Les conditions qui peuvent conduire à un avantage indu par rapport aux autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de l'offre.
Eligibilité	Un vendeur qui sera engagé par le PNUD ne peut être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une Organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. Un manquement à cette

	instruction peut entraîner la résiliation d'un contrat ou d'un PO délivré ultérieurement au vendeur par le PNUD. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que ses bénéficiaires effectifs, ses employés, membres de coentreprises, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et/ou leurs employés satisfassent aux critères d'admissibilité établis par le PNUD. Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat les liant au PNUD et de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé. D'autres conditions d'éligibilité plus spécifiques sont incluses dans la section 2.1 Instructions spécifiques à la demande de devis, le cas échéant.
Devise de la cotation	Les devis doivent être établis dans la devise indiquée sur le portail.
Coentreprise, consortium ou association	Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formera ou a formé une coentreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, il confirmera dans son offre que : (i) qu'ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité principale, dûment investie du pouvoir de lier légalement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques, et soumis avec l'offre ; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu, par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira pour et au nom de toutes les entités membres composant la coentreprise, le consortium ou l'association. Reportez-vous aux clauses 19 à 24 de la politique de sollicitation pour plus de détails sur les dispositions applicables aux coentreprises, aux consortiums ou aux associations.
Une seule offre	Le soumissionnaire (y compris l'entité principale au nom des membres individuels de toute coentreprise, de tout consortium ou de toute association) ne soumettra qu'une seule offre, soit en son nom propre, soit, s'il s'agit d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, en tant qu'entité principale de cette coentreprise, de ce consortium ou de cette association. Les offres soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes : a) ils ont au moins un partenaire de contrôle, un directeur ou un actionnaire en commun ; ou b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou b) ils ont le même représentant légal aux fins du présent appel d'offres ; ou c) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les place dans une position leur permettant d'avoir accès à des informations sur, ou d'influencer l'offre d'un autre soumissionnaire concernant le présent processus d'appel d'offres ; d) ils sont sous-traitants de l'offre de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet également une autre offre sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou e) certains membres du personnel clé proposés dans l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre reçue dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants qui sont inclus dans plus d'une offre.
Variation des prix	Aucune variation de prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur de marché ne sera acceptée à tout moment pendant la validité du devis après réception de celui-ci.
Citations alternatives	Si un devis alternatif est autorisé, il ne peut être soumis que si un devis conforme aux exigences de la DDQ est présenté. Lorsque les conditions de son acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve

	le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une offre alternative. Si des devis multiples/alternatifs sont soumis, ils doivent être clairement indiqués comme "Devis principal" et "Devis alternatif" directement sur le portail et dans tout document justificatif, le cas échéant.
Personne de contact pour la correspondance, les notifications et les clarifications	Doit être soumis directement dans le portail en utilisant la fonctionnalité de messagerie. Tout retard dans la réponse du PNUD ne doit pas servir de motif pour prolonger la date limite de soumission, sauf si le PNUD détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique une nouvelle date limite aux Proposants.
Droit de ne pas accepter un devis	PNUD n'est pas tenu d'accepter un devis, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande.
Droit de modifier les exigences au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou de biens, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.
Publication de l'attribution du contrat	PNUD publiera les attributions de contrats d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 USD sur les sites Internet du CO et sur le site Internet du PNUD**.**
Politiques et procédures	Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures des programmes et opérations du PNUD.
Inscription à l'UNGM	Tout contrat résultant de cet appel d'offres sera soumis à l'enregistrement du fournisseur au niveau approprié sur le site Web du Marché mondial des Nations unies (UNGM) à l'adresse www.ungm.org. Le Soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit à l'UNGM. Toutefois, si le Soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, il doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.